

SECTION FOOTBALL FSGT HAUTE-SAVOIE

NOTE

Modalités déclaration accident auprès MDS. Si assurance prise avec la licence FSGT en cours.

En cas d'accident, vous devez impérativement adresser votre déclaration à la Mutuelle des Sportifs – 2/4 rue Louis David – 75782 Paris cedex 16 dans les 5 jours de sa survenance. Établie par le blessé, elle doit être contresignée par un responsable du club.

Remplir complètement la feuille de match, pièce importante.

Le joueur doit remplir une déclaration à l'assurance, voir modèle sur ce site ou celui de la FSGT.

Il se procure les pièces demandées dont un certificat du médecin qui a constaté l'incident.

Contre signature obligatoire du responsable du club.

Il transmet à la compagnie d'assurance, avec la copie de sa licence.

L'assurance constitue son dossier.

Il attend les remboursements de la SS et de sa mutuelle qu'il transmettra à la compagnie d'assurance.

Il touchera le montant entre les frais réels qu'il a engagé et les remboursements SS et sa mutuelle.